

Etopophos 100 mg, lyophilisat pour usage parentéral – [étoposide]

PUBLIÉ LE 09/04/2026 - MIS À JOUR LE 23/04/2026

TENSION D'APPROVISIONNEMENT 02/01/2026

DCI

Étoposide

Indications

Cancer testiculaire

- En association à d'autres agents de chimiothérapie autorisés dans le traitement du cancer testiculaire primaire, récidivant ou réfractaire, chez l'adulte.

Cancer du poumon à petites cellules

- En association à d'autres agents de chimiothérapie autorisés dans le traitement du cancer du poumon à petites cellules, chez l'adulte.

Lymphome de Hodgkin

- En association à d'autres agents de chimiothérapie autorisés dans le traitement du lymphome de Hodgkin chez l'adulte et les enfants.

Lymphome non-hodgkinien

- En association à d'autres agents de chimiothérapie autorisés dans le traitement du lymphome non-hodgkinien chez l'adulte et les enfants.

Leucémie aiguë myéloïde

- En association à d'autres agents de chimiothérapie autorisés dans le traitement de la leucémie aiguë myéloïde chez l'adulte et les enfants.

Néoplasies trophoblastiques gestationnelles

- En traitement de première et de seconde intention en association à d'autres agents de chimiothérapie autorisés pour les néoplasies trophoblastiques gestationnelles à haut risque chez l'adulte.

Cancer de l'ovaire

- En association à d'autres agents de chimiothérapie autorisés dans le traitement du cancer non épithélial de l'ovaire, chez l'adulte.
- Dans le traitement du cancer épithélial de l'ovaire résistant/réfractaire au platine, chez l'adulte.

Laboratoire exploitant

Cheplapharm France

Observations particulières

- Situation à l'hôpital : tension
- Un contingentement qualitatif strict est mis en place

↓ Consultez le courrier d'information du laboratoire Cheplapharm France en date du 23/04/2026 à l'attention des professionnels de santé (23/04/2026) ↓ Consultez le formulaire de demande de la spécialité Etopophos 100 mg (23/04/2026)

- Consultez les informations dans le cadre du contingentement qualitatif
- Date de remise à disposition prévue : mi-juin 2026

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).

Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.

- Voir toutes les produits



PUBLIÉ LE 23/04/2026

Tensions d'approvisionnement en Etopophos 100 mg (phosphate d'étoposide) : contingentement qualitatif strict à partir du 23 avril 2026

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ
MÉDICAMENTS